

# Prime de précarité

## Un pas historique franchi par la Collectivité !

En juin dernier, nos organisations syndicales vous informaient d'avancées remarquables obtenues par la CGT et la FSU dans le cadre d'un cycle de négociations entamées avec notre Collectivité à partir du printemps. La Collectivité formalise concrètement ses engagements en soumettant un rapport au Conseil Départemental du 20 octobre afin de mettre en œuvre les décisions suivantes :

► **L'élargissement du périmètre de la précarité aux personnels médicaux, à l'instar de leurs collègues administratifs ou sociaux, pour les sites suivants :**

- les MDS de territoire ou de proximité
- les CeGGID
- certains pôles d'insertion
- les CPEF
- les infirmiers de la PHPBA sur des fonctions d'évaluation à l'APA

► **Une extension du périmètre du bénéfice de la prime de précarité à tous les agents exerçant leurs fonctions :**

- au CPEF de Saint-Adrien
- au pôle d'insertion 4-8-9-10-11-12
- au SMAPE en fonction des taux de précarité des territoires d'intervention

► **Une réévaluation du niveau de précarité :**

- de la MDS de l'Estaque qui accède enfin au niveau 2
- du pôle d'insertion du 13-14<sup>ème</sup> arrondissements déjà bénéficiaire du niveau 1 qui se verra aligner sur le niveau 2 obtenu en février dernier pour la MDS des flamants.

La détermination de nos organisations syndicales à défendre vos intérêts a été décisive. De son côté, la Collectivité a su prendre en compte les inégalités de traitement et reconnaître des spécificités comme la précarité des publics reçus sur certains territoires.

**La CGT et la FSU engagées à vos côtés saluent  
la victoire de l'équité, la reconnaissance  
du travail des équipes de terrain et le fruit  
de concertations constructives !**